

Division
de l'Organisation
Scolaire

DOS 1

Bertrand LE BAIL
01.69.47.84.55

Didier DORBY
01.69.47.84.54

Dévid MILLET
01.69.47.83.96

ce.ia91.dos1@ac-versailles.fr

Référence 2019-2020/n° **458**

Affaire suivie par

Bertrand LE BAIL
01 69.47.84.55
ce.ia91.dos1@ac-versailles.fr

Site internet
<http://www.ac-versailles.fr/dsden91/>

Boulevard de France
91012 Evry cedex

Evry, le 17 août 2020

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice académique des services de
l'Education nationale de l'Essonne

à

Mesdames les Directrices et
Messieurs les Directeurs des écoles
maternelles et élémentaires publiques

Mesdames les Directrices et
Messieurs les Directeurs des écoles
maternelles et élémentaires privées

S/c de Mesdames les Inspectrices et
Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale

Objet : Constat de rentrée des effectifs d'élèves des écoles
publiques et privées du premier degré 2020

Le constat d'effectif pour l'année 2020-2021 sera réalisé
exclusivement grâce à l'application Onde (Outil numérique pour la
direction d'école).

Je vous rappelle que les opérations de « passage » doivent être
réalisées avant le 31 août 2020 au soir pour permettre le
changement d'année scolaire.

Les opérations suivantes devront être réalisées selon le calendrier
détaillé ci-après :

- Les données devront être mises à jour **pour le lundi 14 septembre 2020 au plus tard**. Ainsi, les élèves devront avoir été radiés ou inscrits définitivement et répartis. Un numéro d'INE et un seul devra leur être attribué pour cette date.

Pour mémoire, pour être comptabilisés, les élèves doivent remplir les trois conditions suivantes :

- Etre admis définitivement
- Etre répartis dans une classe ordinaire (les élèves d'ULIS sont comptabilisés dans les classes ordinaires mais font partie d'un regroupement ULIS-école)
- Posséder un INE attribué.

D'autre part, le renseignement dans ONDE des informations relatives aux professions et catégories socio-professionnelles ainsi qu'au dédoublement des classes de CP et/ou CE1 et qu'aux dispositifs ULIS-école doit retenir votre attention.

Vous trouverez une notice qui précise les différentes étapes techniques de la procédure de validation d'effectifs dans l'onglet « documentation » de l'application Onde.

En cas de nécessité, vous pouvez également joindre la plate-forme d'assistance informatique de l'académie, depuis le portail « **ArenA** » ou par téléphone au 0 820 36 36 36, de 8h30 à 18h00 le lundi, mardi et jeudi, de 8h30 à 13h00 le mercredi et de 8h30 à 17h00 le vendredi.

La campagne de validation des effectifs est lancée avec une **date d'observation au Jeudi 17 septembre 2020**. Avant cette date, les admissions définitives et la répartition des élèves doivent avoir été réalisées dans ONDE.

Vous veillerez à valider vos effectifs impérativement entre le Jeudi 17 septembre et le **Lundi 21 septembre 2020**. En cas de problème technique, les directeurs d'écoles pourront s'adresser au Référent numérique de circonscription ou de référence.

Je tiens à vous rappeler que l'objet de cette enquête est de recenser de façon détaillée les effectifs d'élèves et leurs caractéristiques.

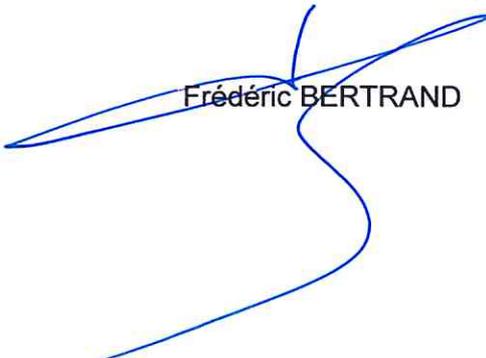
Ces éléments constituent une source d'information importante à la fois pour les services de l'Education nationale, mais également pour de nombreux partenaires du service public d'éducation. Ils permettent notamment aux services préfectoraux de répartir la dotation globale de fonctionnement affectée aux communes de l'Essonne.

Ils renseignent également sur les conditions dans lesquelles les enfants sont scolarisés dans les écoles du département et fournissent ainsi les éléments de gestion : détermination par le Ministère de la dotation départementale, élaboration de la carte scolaire...

Par conséquent je ne saurais trop insister sur l'importance de ce constat.

Je vous remercie de votre collaboration.

Pour la Directrice académique
et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Frédéric BERTRAND